

LE DIVORCE ET LE REMARIAGE



Pour bien comprendre la question du remariage, et pour connaître s'il est licite ou illicite, il faut étudier le texte de **1 Corinthiens 7**, cela en tenant compte de tout le chapitre.

Le texte sur le mariage, s'adresse en priorité aux croyants et non prioritairement aux incroyants, vivant dans le péché. La Parole de Dieu s'adresse ensuite aux pécheurs, mais elle ne peut avoir d'impact que pour celui qui la lit et comprend son état, en étant touché, pour enfin se repentir et être pardonné et restauré.

En lisant le **chapitre 7**, il faut tenir compte du contexte général [le mariage chrétien et la dissolution par un non ou une non croyante]. Un chrétien ne doit pas se renfermer dans le légalisme. Souvent nous voulons nous servir de la

Bible avec de bonnes intentions, mais parfois la lettre sert plutôt à juger sur un point qui n'est pas une faiblesse dans notre vie, mais malheureusement nous oublions nos propres fautes. Un frère condamnera le remariage d'un autre frère ou d'une autre sœur, mais il ne condamnera pas sévèrement ses propres faiblesses.

Pour commencer, la cure d'âme se fait au cas par cas, en ce qui concerne les divorcés, et les remariés. Il ne faut pas juger à la légère les cas de remariage, ni les concubinages rompus, pour ceux qui étaient dans cette condition, et ensuite entrer dans un mariage avec un autre partenaire. J'ai fait un constat ici en Afrique, il y a plus de concubins séparés et remariés cela avec la bénédiction de l'Eglise, que de divorcés remariés à l'Eglise. Trop souvent on prend le prétexte de dire: O mais je n'étais marié.

Enseigner que le concubinage n'est pas une responsabilité comme celui qui est marié légitimement vis à vis de son conjoint, n'est pas tout à fait exact.

1 Cor7:27 Es-tu lié [de]o à une femme, ne cherche pas à rompre ce lien; n'es-tu pas lié à une femme, ne cherche pas une femme.

Celui qui vit en concubinage ne doit pas forcément quitter son ou sa partenaire à sa [ou leurs] conversion.

Concubinage et impudicité: 1 Cor 7:2 Toutefois, pour éviter l'impudicité, que chacun ait sa femme, et que chaque femme ait son mari.8 A ceux qui ne sont pas mariés et aux veuves, je dis qu'il leur est bon de rester comme moi. 9 Mais s'ils manquent de continence, qu'ils se marient; car il vaut mieux se marier que de brûler

Le verset 27 dit : 27 Es-tu lié à une femme, ne cherche pas à rompre ce lien; n'es-tu pas lié à une femme, ne cherche pas une femme. 28 Si tu t'es marié, [les concubins] tu n'as point péché; et si la vierge s'est mariée, [incontinence.] elle n'a point péché; mais ces personnes auront des tribulations dans la chair, et je voudrais vous les épargner.

Le mot Lié [de]o concerne non pas simplement deux personnes mariées, mais également le fait qu'on peut se lier, s'attacher par une relation illicite [concubinage, impudicité]

Par exemple : 1 Corinthiens 6:16 Ne savez-vous pas que celui qui s'attache à la prostituée est un seul corps avec elle? Car, est-il dit, les deux deviendront une seule chair.

Question: que signifie faire une seule chair, si ce n'est consommé un acte de mariage une liaison, c'est à dire ce lier avec une personne de sexe différent:

Genèse 2:24 C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère et s'attachera à sa femme, et ils deviendront une seule chair.

Deux personnes de sexes différents font une seule chair, lorsque l'acte a été consommé [bien entendu]
Il faut légaliser, mais il faut surtout ne pas avoir de relation sexuelle avant le mariage.

Matthieu 19:6 Ainsi ils ne sont plus deux, mais une seule chair. Que l'homme ne sépare donc pas ce que Dieu a uni !

Seulement la Bible dit bien : **Que l'homme ne sépare donc pas ce que Dieu a uni**

Dieu a-t-il uni une prostituée en travail avec un homme marié ou pas ? Certainement pas !
Dieu a-t-il uni tous ceux qui vivent en concubinage ? Certainement pas !
Dieu a-t-il uni et bénis tous les mariages ? Certainement pas !

Sinon, nombreux frères mariés qui ont été autrefois avec des prostituées seraient actuellement dans l'adultère.
Nombreux couple en concubinage ont fini aussi en rupture, donc faut-il donc prêcher le divorce pour reprendre les anciennes concubines ?

1 Cor 7:39 Une femme est liée aussi longtemps que son mari est vivant ; mais si le mari vient à s'endormir dans la mort, elle est libre de se marier à qui elle veut ; seulement, que ce soit dans le Seigneur.

Soyons sage dans nos conseils Le texte de 1 Cor 7:1 -39 ne peut concerner que le mariage licite, un mariage entre deux croyants. Mais également entre un croyant et une non croyante. [Excepté le cas du V 15]

La bible n'approuve pas tous les mariages.

Esdras 10:2 Alors Schecania, fils de Jehiel, d'entre les fils d'Elam, prit la parole et dit à Esdras: Nous avons péché contre notre Dieu, en nous alliant à des femmes étrangères qui appartiennent aux peuples du pays. Mais Israël ne reste pas pour cela sans espérance. 10 Esdras, le sacrificateur, se leva et leur dit: Vous avez péché en vous alliant à des femmes étrangères, et vous avez rendu Israël encore plus coupable. 11 Confessez maintenant votre faute à l'Eternel, le Dieu de vos pères, et faites sa volonté! Séparez-vous des peuples du pays et des femmes étrangères.

Dieu ne permet pas de faire des attelages disparates

2 Corinthiens 6:14 Ne vous mettez pas avec les infidèles sous un joug étranger. Car quel rapport y a-t-il entre la justice et l'iniquité? Ou qu'y a-t-il de commun entre la lumière et les ténèbres?

Bien voyons maintenant les chrétiens remariés et ayant été divorcés. Il y a des catégories de chrétiens remariés

- A) Avant leur conversion
- B) Durant leur vie chrétienne. Une [un] non croyant[e] a divorcé]
- C) Des chrétiens [ne] mariés a des non croyantes (ou non croyants]

Le texte de 1 Cor 7 doit se lire dans son ensemble.

- 1) Le mariage doit être honoré de tous [V 1] la Bible s'adresse au corps de Christ] aux vivants et non aux morts spirituels
- 2) Pas de vie de concubinage, ni d'impudicité. [V 2]
- 3) Pas de divorce chez un couple de croyants [c'est illicite et interdit] [V 10]
- 4) La Bible demande de renoncer chez deux croyants au divorce. [V 10]
- 5) La Bible demande a un croyant [croyante] de ne pas répudier l'un ou l'autre] [12 et 13]

Le chapitre 15 cependant dit : 15 Si le non-croyant se sépare, qu'il se sépare; le frère ou la sœur ne sont pas liés dans ces cas-là. Dieu nous a appelés à vivre en paix. 16 Car que sais-tu, femme, si tu sauveras ton mari? Où que sais-tu, mari, si tu sauveras ta femme?

Le mot [non Croyant] en Grec est plus riche que le texte français de la Louis Second [apistos] c'est-à-dire en Grec non-croyant, incrédule, infidèle, sans foi, (perfide) non crédible sur les choses, incroyant, incrédule sans confiance [en Dieu]

Ce n'est donc pas simplement une non croyante qui peut se séparer ou divorcer, mais également une croyante devenue perfides, infidèle envers Dieu et son mari, et qui n'a plus foi en Dieu.

Note: Je rappelle encore une fois qu'une femme qui est dans cette situation là ne doit en aucun cas être répudié [aphiemi] par le frère croyant [Dieu ne le permet pas]. Par contre, le mari qui ne sait pas si sa femme sera sauvée ou pas ne peut pas l'empêcher de divorcer par des menaces et la force.

1 Cor 7:15 Si le non-croyant divorce [se sépare] qu'elle divorce [se sépare] le frère ou la sœur ne sont pas liés dans ces cas-là. Dieu nous a appelés à vivre en paix.

Traduction le Semeur. 7 :15 Mais si le conjoint non-croyant est déterminé à demander le divorce, eh bien, qu'il le fasse ; dans ce cas, le frère ou la sœur, ne sont plus liés. Dieu vous a appelés à vivre dans la paix.

Séparer se dit en Grec [chorizo] séparé, se séparer, éloigner, séparer, diviser, partager, mettre en morceaux, laisser un mari ou une épouse le divorce

Dans ces conditions, le croyant n'est plus lié [par le mariage] rompu par la non croyante ou l'infidèle envers Dieu [ou son mari] et je rappelle encore une nouvelle fois, que le croyant ne doit pas répudier sa femme]

Nous avons vu que le texte de 1 Cor 7 se traite dans son ensemble

20 Que chacun demeure dans l'état où il était lorsqu'il a été appelé.

Si vous êtes en concubinage

Remarié

Divorcé sans avoir encore été remarié [marié]

Ou une vierge en incontinence

La parole de Dieu dit : 1 Cor 7: 27 Es-tu lié à une femme, ne cherche pas à rompre ce lien; n'es-tu pas lié à une femme, ne cherche pas une femme.

Voyons en Grec, l'emploi des mots

Es-tu lié. En Grec [deo lié attaché lié encore par une épouse un mari] **N'es-tu plus lié.** En Grec [luo délier, détacher ce qui est lié, délier des liens, relâcher, rendre libre rompre, casser, dissoudre des choses cohérentes]

En clair la Bible dit : 1 Cor 7: 27 Es-tu lié à une femme, ne cherche pas à rompre ce lien; es-tu délié à une femme, [détacher] ne cherche pas une femme

Traduction Martin [qui suit correctement le Texte en Grec] 27 Es-tu lié à une femme ? ne cherche point d'en être séparé. Es-tu détaché de ta femme ? [*] Ne cherche point de femme

[*] **Es-tu détaché de ta femme** sachant que le verset 15 dit bien que c'est la femme qui a demandée le divorce

Et l'enseignement se poursuit avec ce texte: 28 Si tu t'es marié, tu n'as point péché; et si la vierge s'est mariée, elle n'a point péché; mais ces personnes auront des tribulations dans la chair, et je voudrais vous les épargner.

A qui s'adresse ce verset ? [28 Si tu t'es marié, tu n'as point péché], sinon qu'à cette catégorie de personnes mentionnées plus haut

Les impudiques

Les concubinages

Les vierges en incontinence

Et ceux qui avaient une femmes et qui ne sont plus liés, car il y a eu un divorce de prononcé !

Il faut regrouper l'ensemble pour le contexte le V 15 le V 27 et V28

Le texte nous donne : 1 Cor 7:15 Mais si le conjoint non-croyant est déterminé à demander le divorce, eh bien, qu'il le fasse ; dans ce cas, le frère ou la sœur n'est pas lié. Dieu vous a appelés à vivre dans la paix. 27 Es-tu lié à une femme ? Ne cherche point d'en être séparé. Es-tu détaché de ta femme ? Ne cherche point de femme 28 Si tu t'es marié, tu n'as point péché

Maintenant, le texte ici-bas contredit-il l'ensemble des versets 15, 27 et 28 ?

7:39 Une femme est liée aussi longtemps que son mari est vivant; mais si le mari meurt, elle est libre de se marier à qui elle veut; seulement, que ce soit dans le Seigneur.

Il est parlé de la femme croyante et non de la non croyante. Cela exclue donc celle qui ne veut pas obéir à la loi de Dieu et de Christ. Sinon ce texte contredirait le V 15 le v 27 et le V 28.

Le verset 39 s'adresse a donc aux croyants et non à la femme non croyante ou un frère qui a vu sa femme le quitter et divorcer, car le texte du v 27 dit explicitement

Si tu n'es plus lié à une femme n'en cherche pas une autre MAIS si celui ci s'est marié il n'a point péché !

Le verset 39 fait référence aux couples de chrétiens mariés dans le Seigneur, et non à des frères qui voient leurs femmes [ou des hommes] rompre leur mariage et à qui Dieu ne reproche pas le [re] mariage V 27 et V28

Mariage dans le Seigneur couple de chrétiens

1 Cor 7:1 Pour ce qui concerne les choses dont vous m'avez écrit, je pense qu'il est bon pour l'homme de ne point toucher de femme.2 Toutefois, pour éviter l'impudicité, que chacun ait sa femme, et que chaque femme ait son mari.3 Que le mari rende à sa femme ce qu'il lui doit, et que la femme agisse de même envers son mari. 4 La femme n'a pas autorité sur son propre corps, mais c'est le mari; et pareillement, le mari n'a pas autorité sur son propre corps, mais c'est la femme. 5 Ne vous privez point l'un de l'autre, si ce n'est d'un commun accord pour un temps, afin de vaquer à la prière; puis retournez ensemble, de peur que Satan ne vous tente par votre incontinence.10 A ceux qui sont mariés, j'ordonne, non pas moi, mais le Seigneur, que la femme ne se sépare point de son mari 11 si elle est séparée, qu'elle demeure sans se marier ou qu'elle se réconcilie avec son mari, et que le mari ne répudie point sa femme. 12 Aux autres, ce n'est pas le Seigneur, c'est moi qui dis: Si un frère a une femme non-croyante, et qu'elle consente à habiter avec lui, qu'il ne la répudie point;13 et si une femme a un mari non-croyant, et qu'il consente à habiter avec elle, qu'elle ne répudie point son mari. 14 Car le mari non-croyant est sanctifié par la femme, et la femme non-croyante est sanctifiée par le frère; autrement, vos enfants seraient impurs, tandis que maintenant ils sont saints.

Complété donc du verset : **39** Une femme est liée aussi longtemps que son mari est vivant; mais si le mari meurt, elle est libre de se marier à qui elle veut; seulement, que ce soit dans le Seigneur.

Pour répondre une nouvelle fois sur le remariage et le divorce entre chrétiens et surtout serviteurs de Dieu, je pense avoir été très clair: [pas de divorce chez les véritables enfants de Dieu] et pas de [remariage chez les croyants véritables], que si l'un deux décèdent.

Maintenant un Serviteur de Dieu ou une servante du Seigneur, peut tomber. Si l'un se relève et pas l'autre, et qu'il y a eu un divorce et que l'un des deux se remarie, puis plus tard se repent sincèrement de son péché, il va

s'en dire que l'on peut se réconcilier, mais se remarier est parfois impossible ! [Car chacun a refait sa vie de son côté ou une partie]. On ne peut pas toujours réparer toutes les cassures [des divorces], mais on peut néanmoins se pardonner mutuellement entre ex époux [ses] si c'est possible. Dieu pardonne le voleur, l'assassin, les adultères, et les impudiques

Il est parfois impossible de réparer les préjudices et conséquences du péché ! Un assassin qui se repent de son péché ne peut ramener à la vie celui qu'il a tué !

Un couple de divorcer si cela est possible, peut se réconcilier et se remarier aussi, mais toutes les situations ne sont pas réparables! La chair l'a emporté sur l'amour et la patience et la prière. Un frère n'a pas su entendre des années pour peut être voir sa femme revenir a Dieu et à lui ! Dieu également dans ces cas là pardonne le péché car le **V 15, 27 et 28**, admettent que celui qui s'est [re]marié n'a pas péché.

En parlant du pardon, savons-nous pardonner réellement ? Parfois, que de manque de vrai pardon au sein du corps de Christ cela pour de petits problèmes, ne parlons donc pas d'un échec dans un mariage après bien des combats de luttés entres époux et épouses. Soyons remplis de compassion pour les situations des divorcés. Le divorce est une cassure, une grande brisure, qui conduit même à la déchéance et encore aux suicides à la dépression. Un frère, une sœur, peuvent être découragés et après quelques années perde patience et refaire leurs vies ! Nous ne pouvons les juger, seul Dieu a le pouvoir de juger ces situations et de pardonner et restaurer même s'il y a eu un second mariage, mais cette fois ci dans le Seigneur !

Conclusion : Ce message ne doit en aucun cas être prêché, sans le faire sobrement, le but est d'apporter une guérison chez les divorcés et également une solution chez ceux qui sont tentés de divorcer ! Que Le Seigneur vous bénisse et vous convainc par cette étude, afin que vous sachiez discerner les différents cas des [re]mariés et traiter ce genre de problèmes lors de vos réunions entres sœurs.

[Voir aussi prolongement à une réponse](#)

Le mardi 12 11 2014
Pasteur Christian Becquet
EMEC